

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

Séance du 16 Juin 2025

N°59/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents excusés : 1

Absents : 0

Nombre de suffrages

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Patrick MAGERAND, Sylvain JAFFUEL, Pierre de LARMINAT, Pierre HOUBÉ et Mesdames Sylvie RICHARD, Aurélie MURE, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Catherine BARBECOT, Béatrice GOYET.

Etaient excusés : Monsieur Mickaël SEIDLER (procuration à Didier CROCHET)

Etaient absents :

A été nommé secrétaire de séance : Madame MURE Aurélie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de voirie sont prévus pour l'année 2025. Il présente le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 37 802,00 € HT soit 45 362,40 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie de 11 340,60 € soit 30 % du montant du devis hors taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux ;
- approuve le plan de financement ;
- décider de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des travaux de voirie.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Broût-Vernet,

Le secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....